



Département de Seine-Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne

SAEC/AG/6.1/252/2025

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20250616-AG252-2025-AR  
Date de télétransmission : 18/06/2025  
Date de réception préfecture : 18/06/2025

**Objet :** Fermeture du terrain de football O. Leclerc

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant qu'en raison de travaux, l'utilisation du terrain de football engazonné du stade O. Leclerc risque d'avoir pour conséquence sa détérioration,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation dudit terrain de football,

## ARRÊTE

**Article 1** - Dans le cadre de la réalisation de travaux, le terrain de foot d'O. Leclerc sera fermé du 30 juin 2025 au 27 juillet 2025.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

**Article 3** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Président de l'Union Sportive Lillebonnaise, Monsieur Le Président de l'USL Football.

Fait à LILLEBONNE, le 16 juin 2025

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint,  
  
Franck LEMAIRE

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE  
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire